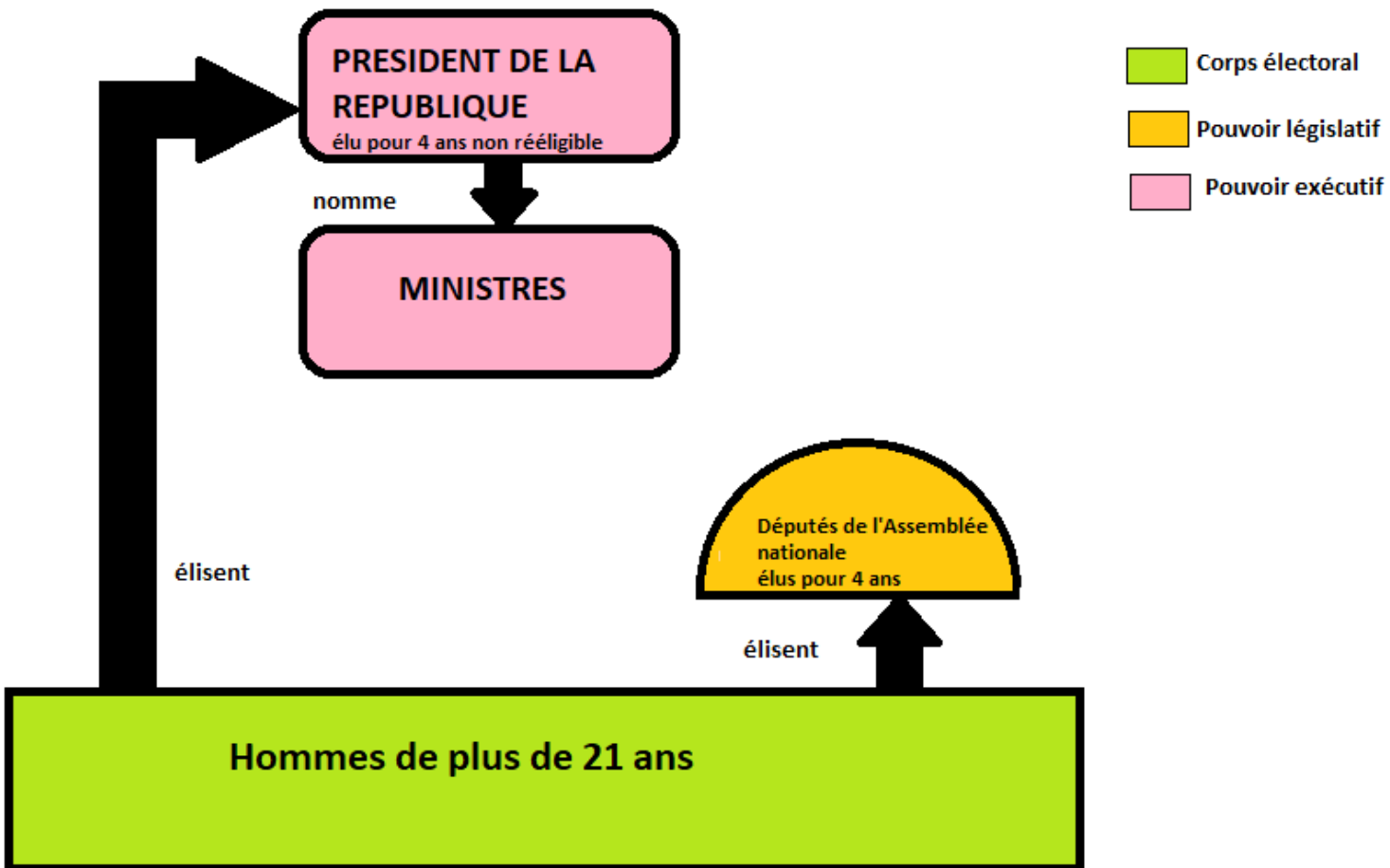


**B : Comment votait-on sous la Deuxième République ?**



Qui vote ?

**Tous les hommes majeurs et qui ont la citoyenneté.**

Qui ne vote pas ?

**Les femmes, les enfants et les étrangers.**

Pour qui les électeurs votent-ils ?

**Les électeurs votent pour les députés qui siègent à l'Assemblée nationale et pour le président de la République.**

## Document H : *Les élections dans le village de Tocqueville*

Déjà député sous la Monarchie de Juillet, Alexis de Tocqueville se présente aux élections d'Avril 1848.

Le matin de l'élection, tous les électeurs, c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de 20 ans, se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux suivant l'ordre alphabétique. Je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom [...] Je rappelais à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandais de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens, qui, **à notre arrivée au bourg (chef-lieu du canton où se déroule le vote)**, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang ; jusqu'à ce qu'on eût voté [...]

Où vote-t-on ?

**Les citoyens votent dans la ville qui est le chef-lieu du canton. Ils partent donc une journée entière.**

- Corps électoral
- Pouvoir législatif
- Pouvoir exécutif



élisent

élisent

Hommes de plus de 21 ans

Quel est le type de suffrage ?

**C'est un suffrage universel masculin.**

Est-ce une démocratie ?

**La démocratie s'est développée mais n'est pas entière car les femmes ne votent toujours pas. Les candidats se servent de la liberté de la presse pour mener des campagnes électorales avant chaque élection.**



La Deuxième République instaure le suffrage universel masculin. Les électeurs choisissent les députés qui siègent dans l'Assemblée nationale ainsi que le président de la République. **L'éligibilité** est donc élargie.

Avant l'ouverture du **scrutin**, ont lieu les **campagnes électorales**. Le jour du vote, les hommes de chaque commune se rendaient dans le chef-lieu de leur canton. Ils inscrivaient leur choix sur un bulletin de vote (devant tout le monde) et remettaient ce bulletin au président du bureau de vote. Ce dernier le mettait dans l'urne.

La Seconde République est le régime le plus démocratique du XIXe siècle, mais les femmes restent encore exclues des urnes.

**Eligibilité : droit de se présenter à une élection (être candidat)**

**Scrutin : vote**

**Campagne électorale : période précédant le vote durant laquelle les candidats éligibles font leur promotion dans le but de récolter des voix.**